

Règlement particulier Tournoi de Double et Mixte

Les volants de l'Arlésienne

9^{ème} édition du 6&7 février 2027

De N2 à P12 et NC

ARTICLE 1 : Autorisation et références

Le tournoi « Les Volants de l'Arlésienne 2027 » est autorisé par la Fédération Française de BADminton (FFBaD) sous le numéro 2600010. La compétition est, de ce fait, régie par les règles de la FFBAD, par les dispositions générales du Guide du Badminton (chapitres 32 à 35), complétées par les dispositions éventuelles et particulières de la Ligue SUDBad.

ARTICLE 2 : Officiels

Le Juge-Arbitre (JA) principal de la compétition est Christophe BROUCHON, ses adjoints Dominique FONTAINE et Ba-Dung PHAM. Le GEO est Valérie MARTINEZ.

ARTICLE 3 : Catégories

Le tournoi « Les Volants de l'Arlésienne 2027 » est une compétition nationale ouverte aux joueurs **Séniors** à **Vétérans** dans les séries NC à N2.

ARTICLE 4 : Tableaux et séries

Les tableaux proposés sont : DH, DD et DMx

Les tableaux nommés Série 1, 2... seront constitués en fonction du CPPH. Nous nous attacherons à constituer des séries les plus homogènes possible en fonction du CPPH. Toutes les séries se joueront en poules avec 2 sortants par poule, puis à élimination directe (sauf poule unique). Dans la mesure du possible, les poules seront constituées de 4 paires. Une rencontre de classement pour la troisième place dans chaque série et tableau sera programmée.

Les matchs se joueront au meilleur de 3 sets de 15 points chacun.

Le nombre maximum de participants est de 300 joueurs soit 150 paires mais pourra être rectifié sur décision du comité d'organisation, dans la limite des horaires indiqués.

En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :

1. Les paires constituées seront privilégiées aux inscriptions « en recherche »,
2. Ordre d'arrivée de l'inscription complète, pour les paires de doubles et de mixtes, la date faisant foi est celle du dernier joueur de la paire inscrit.
3. L'organisation du tournoi se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par club dans l'intérêt des tableaux et de la compétition

Les DH et DD se joueront le samedi 6 février 2027, et les DMx se joueront le dimanche 7 février 2027.

Le tirage au sort aura lieu le mardi 26 janvier 2027 (suivant la dernière mise à jour FFBaD du CPPH du jeudi 21 janvier 2027).

La confection des séries est soumise à l'approbation des JA.

ARTICLE 5 : Tournoi inclusif

Ce tournoi permet l'inclusion des joueurs licenciés en situation de handicap.

En acceptant le règlement, les joueurs acceptent de jouer avec des joueurs valides ou ayant un handicap.

Les joueurs parabadminton acceptés dans le tournoi joueront avec les mêmes règles que les joueurs valides.

ARTICLE 6 : Inscriptions et règlement

Le prix de l'inscription sur 1 tableau est de 21€.

Le prix de l'inscription sur 2 tableaux est de 23€.

La date limite d'inscription est fixée au dimanche 24 janvier 2027, la date du mail envoyé par BadNet faisant foi.

L'inscription et le règlement par BadNet sont obligatoires.

ARTICLE 7 : Forfaits et remboursement

Tout joueur forfait doit adresser au secrétariat de la Ligue SudBAD un justificatif dans les 5 jours suivants la compétition :

Adresse électronique : ***forfait@sudbad.fr***

, sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (tournois et interclubs).

Sans justificatif d'absence (à envoyer par mail à : ***lesvolantsdelarlesienne@outlook.fr***), aucun remboursement ne sera effectué après la date du tirage au sort, sauf en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

ARTICLE 8 : Convocations et pointage

Les convocations seront envoyées par courriel quelques jours après la confection des tableaux et ce jusqu'au vendredi 29 janvier 2027, à seul but indicatif. **Les horaires de convocations affichées la veille du tournoi sur le site BadNet/eBad feront foi.**

Il appartient à chaque participant de les consulter pour vérification. Les horaires de matchs sont donnés à titre indicatif. Pour les premiers matchs de chaque journée, les joueurs convoqués pourront arriver 30 minutes avant le début de leur match, au lieu d'une heure. Les autres joueurs devront se baser uniquement sur l'horaire de la convocation affichée sur le site BadNet.

Les matchs pourront être lancés jusqu'à 60 minutes avant l'horaire indiqué soit l'heure de convocation.

Tout joueur doit obligatoirement venir pointer à la table de pointage chaque jour dès son arrivée dans le gymnase. L'heure de pointage fait foi en cas de litige.

ARTICLE 9 : Volants

Les volants sont à la charge des joueurs. Un partage des volants doit être réalisé équitablement entre les joueurs d'un match.

En cas de litige, le volant officiel de la compétition est le RSL Tourney 3 Pro pour toutes les séries (il en est de même pour les non-classés). Ils seront en vente dans le gymnase à la table de marque.

ARTICLE 10 : Consultation et affichage

Le présent règlement, l'échéancier de la compétition, les codes de conduite et les procédures de gestion des cartons seront consultables à la table de marque dans le gymnase.

Pour rappel, les tableaux et les échéanciers sont consultable sur eBad et BadNet.

ARTICLE 11 : Temps d'appel, temps de préparation, échauffement et absence

Temps d'appel : Le temps d'appel est de 5 minutes. Tout joueur ne se présentant pas, à compter de l'appel pour son match, dans les 5 minutes sera déclaré forfait. Le temps d'appel comprend le temps de préparation.

Temps de préparation : Tout joueur disposera de 3 minutes, à compter de l'annonce de son match, pour déposer ses affaires et matériels, se mettre en tenue de sport adaptée, puis tester les volants et effectuer le tirage au sort. Au terme des 3 minutes, le match devra être lancé. **Le temps de préparation n'est pas considéré comme temps d'échauffement.**

Temps d'échauffement : Il appartient à chaque joueur de s'échauffer avant l'appel de son match. Le temps d'échauffement est indépendant du temps de préparation et est de la responsabilité de chaque joueur.

Absence : Pour s'absenter, il faut obtenir l'accord d'un des JA et des organisateurs. Il sera fait mention d'une heure de retour obligatoire.

ARTICLE 12 : Obstacle

Tout volant touchant les infrastructures ou plafond du gymnase est « FAUTE » permanent.

Tout volant touchant les éléments accrochés à celui-ci (panneau de basket, chauffage, lampes, ...) est « LET » 1 fois au service, et « FAUTE » en jeu.

Tout volant touchant un des filins des panneaux de baskets, au service ou pendant l'échange est annoncé « LET » en permanence, et est à remettre.

ARTICLE 13 : Tenue, matériels et Licence

Une tenue de badminton conforme aux circulaires et règlement FFBAD est exigée sur les terrains.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette, par exemple).

Tout joueur doit être licencié au plus tard le jour du tirage au sort, soit le mardi 26 janvier 2027.

ARTICLE 14 : Temps de repos

Le temps de repos, pour un joueur ou une paire, entre la fin d'un match et le début du match suivant est au minimum de 20 minutes.

Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 8 points dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set, mais ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 8 points et à 1 min 40 s entre les sets sous peine d'être sanctionnés par le Juge-arbitre.

ARTICLE 15 : Auto-arbitrage et Arbitrage

Tous les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre.

Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi en cas de litige, qui désignera, si nécessaire et/ou possible, un arbitre (ou faisant office).

ARTICLE 16 : Contestations

Seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre.

Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

ARTICLE 17 : Changement de partenaire

Le partenaire d'un joueur défaillant (dit forfait) devra prévenir l'organisateur, par écrit, de son choix entre un nouveau partenaire, un joueur de la liste d'attente ou de sa non-participation.

Dans le cas contraire, les organisateurs se réservent le choix de remplacer toute la paire, ou bien de lui trouver un partenaire remplaçant (auquel cas sa participation au tournoi reste obligatoire).

ARTICLE 18 : Acceptation du règlement

L'envoi de l'inscription et la participation au tournoi valent acceptation du règlement sans réserve.

ARTICLE 19 : Droit à l'image

Dans le cadre de la compétition, les joueuses et joueurs seraient susceptibles d'être pris en photo ou filmés. Les photos et vidéos pourraient être utilisées sur la page Facebook publique du club d'Arles : <https://www.facebook.com/sportsloisirsulturearles>. Sans avis contraire et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudra acceptation de ce point de règlement et renonciation au droit à l'image par le joueur.

ARTICLE 20 : Secouristes et assimilés

Parmi les participants ou organisateurs au tournoi, si certains ont été formés aux gestes de Premiers Secours ils pourront venir se signaler et attester de leur formation au JA.

Dans l'éventualité d'une intervention rendue nécessaire, ils seront susceptibles d'être appelés par l'organisation. Un bilan devra être fait au JA dès que l'état de la personne blessée le rendra possible.

Une trousse de secours sera à disposition à la table de marque.

ARTICLE 21 : Gestion et fonctionnement

La gestion du tournoi est réalisée à l'aide du logiciel BadNet. La saisie des scores se fera sur 2 tablettes connectées mis à disposition à l'entrée du gymnase. Les scores seront visibles en direct sur l'application eBad.

ARTICLE 22 : Prévention et lutte contre le dopage

Il est interdit, au cours de la compétition ou en vue d'y participer, d'utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités physiques et/ou psychiques ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété mais également de recourir à ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies. La liste des dopants est disponible auprès du ministère chargé des sports.